



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 décembre 2023

Stratégie abattoirs : lancement des diagnostics territoriaux pour déterminer le maillage pertinent en abattoirs de boucherie dans chaque territoire

En juillet dernier, dans un contexte marqué par les difficultés auxquelles fait face le secteur des abattoirs, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, a impulsé une démarche en quatre axes associant les acteurs professionnels et les collectivités territoriales pour construire une stratégie territorialisée concernant les abattoirs de boucherie au bénéfice des filières d'élevage.

Au cours des derniers mois, les travaux conduits par les services du ministère en lien avec les représentants des organisations professionnelles et des collectivités territoriales ont permis d'élaborer **deux outils de diagnostic partagés** permettant d'objectiver :

- le maillage pertinent des abattoirs à l'échelle territoriale (axe 1 de la stratégie) ;
- les forces et les faiblesses d'un abattoir de boucherie fondées sur des indicateurs de performance économiques et sanitaires (axe 2).

Ces travaux ont également permis de recenser dans un document unique les outils mobilisables par les différents acteurs pour accompagner les établissements en difficultés sur les plans économique et sanitaire (axe 3).

Au cours des prochaines semaines, les services régionaux du ministère réaliseront un diagnostic territorial en s'appuyant sur la méthode harmonisée définie dans le cadre de l'axe 1 pour interroger, dans chaque région, l'adéquation entre le besoin et l'offre en matière d'outils d'abattage, tant sur le court terme que les moyen et long terme, pour ensuite identifier les axes d'amélioration et d'adaptation pertinents par bassin de production.

Puis, d'ici mars 2024, les instances de gouvernance régionales seront réunies pour présenter les résultats des diagnostics territoriaux et lancer la réalisation des diagnostics individuels par abattoir dans le cadre de l'axe 2.

La mise en œuvre opérationnelle du plan d'action s'appuiera ainsi sur des **instances de gouvernance régionales réunissant a minima les représentants des interprofessions, des collectivités territoriales ainsi que les services du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du ministère de l'Economie et des Finances.**

Le fonds de garantie abattoirs, annoncé dans le cadre du plan de reconquête de la souveraineté de l'élevage, prendra la forme d'un **dispositif de garantie publique** de 50 millions d'euros d'encours de prêts. Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire mobilisera ce fonds afin d'accompagner les abattoirs de boucherie identifiés comme stratégique pour un territoire ou une filière à l'issue des diagnostics territoriaux et individuels.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv